

Certificat d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Etablissement Social ou de service d'intervention sociale (CAFDES)

décret n° 2002-401 du 25 mars, modifié par le décret n° 2007-577 du 19 avril 2007, arrêté du 25 mars 2002, circulaire DGAS/ATT/4A n° 2002/179 du 27 mars 2002, modifiée par l'arrêté du 5 juin 2007

Le métier

1. Définition

Par son action, le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale répond à l'intérêt des usagers, assure l'organisation d'une prise en charge individualisée de qualité, facilite l'expression et la satisfaction de leurs besoins, favorise l'accès à leurs droits et à l'exercice effectif de leur citoyenneté.

Il exerce ses responsabilités, par délégation de l'employeur, dans le respect du cadre législatif et réglementaire et des exigences éthiques, déontologiques, tout en s'inscrivant dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Evoluant dans un univers complexe, nécessitant des connaissances et des compétences en stratégie et en management global, il exerce des fonctions qui, afin de conduire les changements requis par l'évolution, requièrent la maîtrise d'outils, de méthodologie et de savoir-faire qui s'inscrivent dans le champ de l'action et de la décision.

Ce métier repose sur quatre domaines de compétences :

- Elaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service
- Management et gestion des ressources humaines
- Gestion économique, financière et logistique
- Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire

Aussi, pour répondre aux nouvelles responsabilités et compétences attendues des directeurs, la formation CAFDES a été réformée et s'inscrit dans le nouveau paysage des qualifications requises pour diriger un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.

2. Compétences

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale est capable :

- de comprendre les politiques sociales et d'agir dans cet environnement
- de concevoir et de conduire le projet d'établissement ou de service en identifiant et en prenant en compte les besoins de l'utilisateur et les capacités de la structure
- de mobiliser les ressources humaines sur des objectifs stratégiques

En plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, ce niveau nécessite la maîtrise de processus de conception, de recherche ou d'expertise.

3. Lieux d'exercice

Le CAFDES est le seul diplôme national délivré par la Direction Générale de l'Action Sociale qui permet de diriger des services ou établissements d'intervention sociale.

Toutes les structures privées qui interviennent dans le champ de l'intervention sociale sont concernées par le niveau d'expertise que permet d'acquérir cette formation.

Les collectivités territoriales notamment pour les établissements et services à destination des personnes âgées.

Le champ offre de grandes perspectives d'emploi de par sa diversité (direction de CHRS, établissements médico-sociaux pour enfants et adultes, maisons de retraite, ...), les conditions d'emploi varient selon l'organisme employeur et son statut, les salaires et la carrière sont déterminés par des conventions collectives.